



Parnes, le 1^{er} septembre 2026

AVIS

**Le Conseil Municipal se tiendra
Le mardi 8 septembre 2026
A 20H30
Dans les locaux de la mairie**

Ordre du jour

- *Désignation du Secrétaire de séance,
- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2026,
- *Délibérations :
 - Budget 2026 Décision Modificative n°1 : Intégration comptable de dons en nature
 - Taux de promotion pour les avancements de grade
 - Création d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet
 - Taux de la nouvelle taxe d'habitation sur les logements vacants
 - Majoration de la taxe sur les résidences secondaires MTHRS

Questions diverses



Le Maire,
Frédéric RICHEVAUX